



2023/24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Berty.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p>Absente excusée : Mme DAVID Sylvie</p> <p>Absent : M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Vote du budget principal de la Commune de l'exercice 2023</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'Assemblée Délibérante les recettes et les dépenses de la Collectivité pour une année,</p> <p>VU les travaux effectués par la Commission des Finances lors des réunions des 7 et 31 mars 2023</p>												
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>VU les éléments budgétaires transmis à tous les conseillers municipaux,</p> <p>CONSIDERANT la présentation du budget principal de la Commune de l'exercice 2023 par Madame le Maire,</p>												
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de budget principal de la Commune de l'exercice 2023,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- ACCEPTE les propositions de Madame le Maire et ADOPTE le budget principal de la Commune de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :</p>												
<p>OBJET: Vote du budget principal de la Commune de l'exercice 2023</p>	<table border="1" data-bbox="501 1043 1414 1256"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fonctionnement</th> <th>Investissement</th> <th>TOTAL des deux sections</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td> <td>2 194 277,00 €</td> <td>1 535 715,00 €</td> <td>3 729 992,00 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>2 194 277,00 €</td> <td>1 535 715,00 €</td> <td>3 729 992,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU ONDE</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p>		Fonctionnement	Investissement	TOTAL des deux sections	Dépenses	2 194 277,00 €	1 535 715,00 €	3 729 992,00 €	Recettes	2 194 277,00 €	1 535 715,00 €	3 729 992,00 €
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL des deux sections										
Dépenses	2 194 277,00 €	1 535 715,00 €	3 729 992,00 €										
Recettes	2 194 277,00 €	1 535 715,00 €	3 729 992,00 €										